



Grille de classification des émissions télévisées au Québec

Frédéric Bastien
Sébastien Charlton
Jean Charron

Groupe de recherche sur les mutations du journalisme
Département d'information et de communication
Université Laval

Objectifs et principes classificatoires

Ce document présente un système catégoriel qui a été établi et utilisé pour classer les émissions de télévision dans différents genres télévisuels et suivant leurs différentes visées discursives. Cette typologie a été construite pour les besoins particuliers d'une analyse de la programmation des réseaux de télévision généraliste au Québec, des débuts de la télévision, en 1952, jusqu'en 2008. Elle n'a pas de prétention à l'universalité. Les chercheurs, qu'ils s'intéressent à la télévision ou à d'autres produits culturels, opèrent des classements en fonction des objectifs de leurs recherches et en fonction des corpus qu'ils étudient. Notre typologie ne pourra sans doute pas convenir à tous les chercheurs qui, sous toutes les latitudes, s'intéressent à la programmation télévisuelle. Cependant, elle peut être utile aux chercheurs qui s'intéressent à la télévision dans la mesure où elle propose des solutions à certaines difficultés que pose l'analyse de la programmation télévisuelle.

La typologie cherche à répondre à quatre exigences spécifiques :

- L'**exhaustivité** : L'analyse doit prendre en considération l'ensemble de la programmation télévisuelle offerte par des réseaux généralistes depuis les débuts de la télévision, c'est-à-dire sur une longue période. Elle doit refléter la diversité de l'offre et de la transformation des genres sur une longue période, tout en minimisant le nombre d'observations appartenant à des catégories résiduelles (« autres »).

- L'**hybridation** : Le mélange des genres étant l'un des mécanismes fondamentaux de la transformation des genres télévisuels, la typologie doit permettre de distinguer des genres « purs » et des genres « hybrides ». Les guillemets expriment ici la reconnaissance qu'en regard des genres, les émissions elles-mêmes sont rarement parfaitement pures ou parfaitement hybrides.

- La **précision** et l'**homogénéité** : Afin de permettre de relever des changements survenus sur une longue période, des changements qui procèdent, notamment, par des effets d'hybridation de genres purs, la typologie doit recourir à des catégories fines et homogènes (et donc mutuellement exclusives) et éviter une catégorisation trop large qui masquerait les effets d'hybridation.

En outre, pour les besoins de notre recherche, nous avons voulu établir une classification qui mette en œuvre deux principes de classification : la **visée** ou la fonction générale de l'émission et le **genre** proprement dit, lequel se décline en deux niveaux : le genre « générique », pourrait-on dire, comme le film ou le magazine culturel, et le genre « spécifique » (ou sous-genre), afin de distinguer, par exemple, court et long métrage, ou magazine sur la littérature, sur le cinéma, sur le musique, etc.¹

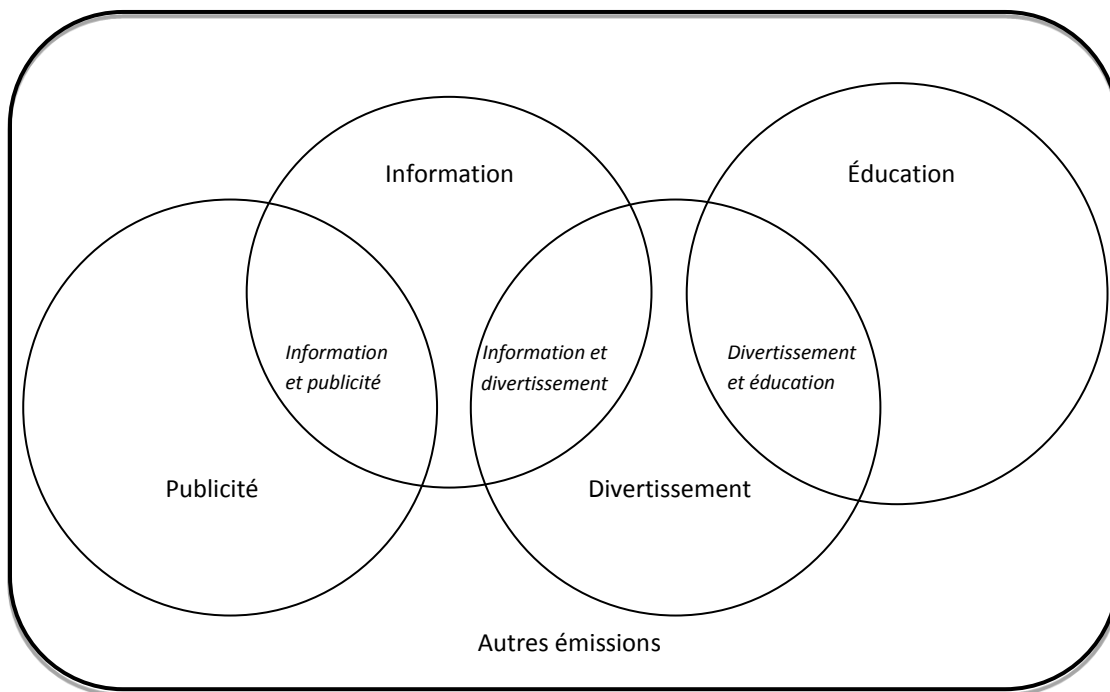
¹ Certaines catégories ont été inspirées, en partie, de définitions déjà élaborées par Tremblay et Harvey (1991), de la Garde et Paré (1991), Laurence (1978) et par le CRTC (2002).

La typologie est donc constituée de trois niveaux emboîtés : la visée, le genre et le sous-genre. Elle autorise donc des analyses plus générales, fondées sur peu de catégories, et d'autres plus fines, fondées sur un grand nombre de catégories.

Nous avons d'abord distingué quatre visées « pures » : l'information, le divertissement, l'éducation et la publicité, auxquels s'ajoutent trois visées intermédiaires ou « hybrides », à savoir : l'information-divertissement, le divertissement-éducation et l'information-publicité (voir la Représentation graphique de la typologie).

Deux autres catégories hybrides logiquement possibles (éducation-publicité, information-éducation) n'ont pas été prises en compte car elles ne correspondent à aucune émission. Certaines émissions publicitaires peuvent comporter des éléments de divertissement, d'informations ou d'éducation, mais elles ont été placées sous la visée « publicité » car tous les contenus des émissions de ce genre sont assujetties à cette visée promotionnelle. Les émissions qui combinent information et éducation ont été placées sous la visée éducative, à l'exception des bulletins de nouvelles destinés aux enfants, qui, en raison de leur facture, ont été classées dans la visée d'information-divertissement.

Représentation graphique des catégories de visées discursives



Pour établir la visée d'une émission, nous ne nous situons pas du point de vue du téléspectateur en nous demandant à quoi lui « sert » cette émission, quel usage il en fait. Peu nous importe qu'un téléspectateur cherche à se distraire en regardant les nouvelles et qu'un autre prétende s'informer en regardant un jeu questionnaire. Nous ne postulons pas qu'un genre télévisuel impose un ensemble définitif de règles et d'attentes qui fassent consensus à la fois du côté du diffuseur et du côté du public : un genre est bien quelque chose comme un contrat, mais dont les clauses comportent leur part d'ambiguïté. Nous considérons plutôt la visée discursive de l'émission, c'est-à-dire ce que le diffuseur prétend accomplir, de manière très générale, en offrant cette émission au téléspectateur, ce que François Jost (1997, 1999) appelle la « promesse » des genres.

Le tableau suivant indique à quelles catégories d'émissions correspondent les différentes visées, pures et hybrides. Le lecteur trouvera ensuite les définitions opératoires de chaque catégorie.

Visées et catégories d'émissions

I. INFORMATION

- 100 - Journaux télévisés
- 101 - Nouvelles sportives
- 110 - Affaires publiques – Général
- 111 - Affaires publiques – Général – Entrevues
- 112 - Affaires publiques – Politique
- 113 - Affaires publiques – Faits divers, criminalité, justice
- 114 - Affaires publiques – Agriculture
- 115 - Affaires publiques – Religion
- 116 - Affaires publiques – Autre spécialité
- 120 - Émissions spéciales
- 130 - Météo
- 140 - Loteries
- 198 - Combinaison sports, météo ou loterie
- 199 - Autres émissions d'information

II. INFORMATION ET DIVERTISSEMENT

- 200 - Magazines d'intérêt général
- 210 - Actualités pour enfants
- 220 - Talk-shows sur l'actualité
- 230 - Nouvelles artistiques
- 240 - Reconstitutions dramatiques, catastrophes
- 250 - Revues humoristiques de l'actualité
- 260 - Magazines sportifs
- 270 - Variétés et informations
- 299 - Autres émissions d'information et divertissement

III. DIVERTISSEMENT

- 300 - Dramatiques – Téléromans
- 301 - Dramatiques – Comédies de situation
- 302 - Dramatiques – Téléséries ou téléfilms
- 303 - Dramatiques – Téléthéâtres
- 304 - Dramatiques – Séries de longue durée
- 305 - Dramatiques – Autre type
- 306 - Émissions divertissantes et dramatiques pour jeunes
- 307 - Lectures et récits
- 310 - Télérealités
- 320 - Courts métrages
- 321 - Longs métrages
- 330 - Show-business/vie des célébrités
- 340 - Talk-shows
- 345 - Variétés
- 350 - Jeux
- 351 - Jeux de loterie
- 360 - Vidéoclips
- 370 - Émissions artistiques – Général
- 371 - Émissions artistiques – Musique
- 372 - Émissions artistiques – Danse
- 373 - Émissions artistiques – Autre spécialité
- 379 - Émissions humoristiques
- 380 - Émissions d'animation divertissantes
- 390 - Événements sportifs
- 395 - Galas
- 396 - Téléthons
- 399 - Autres émissions de divertissement

IV. DIVERTISSEMENT ET ÉDUCATION

- 400 - Jeux pour jeunes
- 401 - Fictions éducatives pour jeunes
- 402 - Émissions d'animation éducatives
- 403 - Magazines éducatifs pour jeunes
- 409 - Émissions de transitions pour enfants
- 410 - Magazines culturels – Général
- 411 - Magazines culturels – Littérature
- 412 - Magazines culturels – Musique
- 413 - Magazines culturels – Cinéma
- 419 - Magazines culturels – Autre spécialité
- 420 - Magazines de service – Général
- 421 - Magazines de service – Général – Féminins
- 422 - Magazines de service – Cuisine
- 423 - Magazines de service – Décoration et bricolage
- 424 - Magazines de service – Jardinage
- 425 - Magazines de service – Automobile
- 426 - Magazines de service – Consommation et finances personnelles
- 427 - Magazines de service – Informatique et technologies
- 429 - Magazines de service – Autre spécialité (précisez)
- 430 - Discussion
- 499 - Autres émissions de divertissement et d'éducation

V. ÉDUCATION

- 500 - Documentaires généraux
- 510 - Éducation populaire et scientifique
- 520 - Formation à distance (cours télévisés)
- 530 - Religion
- 540 - Conditionnement physique
- 550 - Informations juridiques
- 599 - Autres émissions d'éducation

VI. INFORMATION ET PUBLICITÉ

- 600 - Émissions politiques
- 610 - Émissions syndicales

VII. PUBLICITÉ

- 700 - Informations sur les programmes à l'antenne
- 710 - Infopublicités / téléachats

VIII. AUTRES

- 900 - Intermèdes
- 910 - Musique
- 995 - Programmes jeunesse indéterminés
- 996 - Autres programmes (spécifiez)
- 999 - Informations insuffisantes pour classer le programme

1. INFORMATION

100 Journaux télévisés

Description : Bulletins de nouvelles présentant les événements d'actualité locale, régionale, nationale et internationale². Ces bulletins peuvent inclure, sans y être entièrement consacrés, des rubriques portant sur la culture, les sports ou la météo.

Exemples : *Le Téléjournal, Ce Soir, Le 10 vous informe.*

Renvoi : Les bulletins de nouvelles destinés spécialement à des enfants appartiennent à la catégorie 210.

101 Nouvelles sportives

Description : Bulletins de nouvelles consacrés entièrement à la présentation d'informations sur l'actualité sportive.

Exemples : *Les Nouvelles du sport, Sport Plus.*

Renvoi : Les émissions consacrées aux sports et qui ont un format autre que le bulletin de nouvelles n'appartiennent pas à cette catégorie.

110 Affaires publiques — Général

Description : Émissions d'information de formes diverses (reportages, documentaires, débats ou discussions) développant, analysant et interprétant des questions et des événements d'actualité ou des enjeux sociaux qui touchent des domaines diversifiés³.

Exemples : *Le Point, Enjeux, Match de la vie.*

Renvoi : Les émissions touchant un domaine spécifique sont classées parmi les catégories 112 à 116. Les émissions prenant la forme d'entrevues sont classées 111.

111 Affaires publiques — Général — Entrevues

Description : Émissions d'information prenant la forme d'entrevues, développant, analysant et interprétant des questions et des événements d'actualité ou des enjeux sociaux qui touchent des domaines diversifiés.

² Définition (ou élément de définition) directement inspirée de Tremblay et Harvey (1991).

³ Définition (ou élément de définition) directement inspirée de Tremblay et Harvey (1991).

Exemples : *Scully rencontre, Raison passion.*

112 Affaires publiques — Politique

Description : Émissions d'information de formes diverses (reportages, documentaires, entrevues, débats ou discussions) développant, analysant et interprétant des questions et des événements d'actualité qui touchent les institutions et les processus politiques.

Exemples : *Les Coulisses du pouvoir, La Semaine à l'Assemblée nationale.*

113 Affaires publiques — Faits divers, criminalité, justice

Description : Émissions d'information de formes diverses (reportages, documentaires, entrevues, débats ou discussions) développant, analysant et interprétant des questions et des événements d'actualité qui touchent les faits divers, les affaires policières ou judiciaires.

Exemples : *911, 24/24.*

114 Affaires publiques — Agriculture

Description : Émissions d'information de formes diverses (reportages, documentaires, entrevues, débats ou discussions) développant, analysant et interprétant des questions et des événements d'actualité qui touchent le domaine agricole.

Exemples : *La Semaine verte, Cultivé et bien élevé.*

115 Affaires publiques — Religion

Description : Émissions d'information de formes diverses (reportages, documentaires, entrevues, débats ou discussions) développant, analysant et interprétant des questions et des événements d'actualité qui touchent le domaine religieux.

Exemple : *Second regard.*

116 Affaires publiques — Autre spécialité (précisez)

Description : Émissions d'information de formes diverses (reportages, documentaires, entrevues, débats ou discussions) développant, analysant et interprétant des questions et des événements d'actualité qui touchent un domaine spécifique autre que ceux concernés par les catégories 111 à 115.

Exemples : *Question d'argent, Nord-Sud, Le Point Médias.*

120 Émissions spéciales

Description : Émissions d'information consacrées entièrement à un événement d'actualité

spécifique et qui ne figure pas à la programmation régulière du diffuseur.

Exemples : *Soirée électorale, Émission spéciale sur le Jour du Souvenir.*

130 Météo

Description : Émissions consacrées aux informations météorologiques, principalement aux prévisions météorologiques.

Exemples : *La Météo, La Couleur du temps.*

140 Loteries

Description : Émissions consacrées à la présentation des résultats de loteries.

Exemples : *Loterie 6/49, La Quotidienne.*

Renvoi : Les jeux télévisés qui s'inscrivent dans le cadre d'une loterie appartiennent à la catégorie 351.

198 Combinaison sports, météo ou loterie

Description : Émissions d'information qui combinent sports, météo ou loterie à l'extérieur d'un bulletin de nouvelles complet.

Exemples : *Sports et météo*

Renvoi : Les bulletins de nouvelles complets, qui peuvent aussi inclure sports, météo et loterie, appartiennent à la catégorie 100.

199 Autres émissions

Description : Émissions d'information qui ne correspondent à aucune des catégories présentées précédemment (*Un emploi vous attend*) ou dont le classement demeure indéterminé.

II. INFORMATION ET DIVERTISSEMENT

200 Magazines d'intérêt général

Description : Émissions présentant un contenu diversifié fait de plusieurs éléments parmi les suivants : des nouvelles, des chroniques, des renseignements et commentaires sur des personnalités, des événements ou des situations d'intérêt général, en particulier lorsqu'ils sont de nature divertissante ou amusante⁴.

⁴ Définition (ou élément de définition) directement inspirée de Laurence (1978).

Exemples : *Salut, Bonjour, Téléservice, Matin express.*

Renvoi : Le magazine d'intérêt général est souvent structuré autour d'un ensemble de chroniques alors que les entrevues caractérisent davantage le talk-show (catégories 220 et 340).

210 Actualités pour enfants

Description : Émissions vulgarisant les événements d'actualité à l'intention d'un jeune auditoire qui incluent des rubriques ou des procédés appartenant au registre du divertissement.

Exemple : *Le Petit Journal.*

220 Talk-shows sur l'actualité

Description : Émissions d'intérêt général de discussion (entrevues, tribunes téléphoniques) sur des sujets d'actualité avec des invités de différents milieux.

Exemples : *Tout le monde en parle, Mongrain de sel, Bazzo.TV.*

Renvoi : Les émissions de cette catégorie s'inscrivent dans un registre moins sérieux que les affaires publiques (code 110 ou 111).

230 Nouvelles artistiques

Description : Émissions d'information de formes diverses (reportages, entrevues) sur l'actualité artistique et la vie des célébrités.

Exemples : *Flash, Jet7, Star Système.*

240 Reconstitutions dramatiques, catastrophes

Description : Émissions présentant des images de catastrophes, d'événements dramatiques ou énigmatiques, ou des reconstitutions de tels événements.

Exemples : *Dossiers mystères, Caméra choc, Catastrophes.*

250 Revues humoristiques de l'actualité

Description : Émissions de divertissement comiques qui s'appuient principalement sur des événements d'actualité.

Exemples : *Infoman, Et Dieu créa... Laflaque, La fin du monde est à 7 heures.*

260 Magazines sportifs

Description : Émissions de formes diverses (reportages, discussions, tribunes téléphoniques)

abordant exclusivement des sujets relatifs au monde du sport. Cette catégorie inclut les émissions qui précèdent ou qui suivent la diffusion d'un événement sportif et qui sont distinguées comme telles dans la programmation.

Exemples : *Sports Mag, 110 %, Au-dessus de la mêlée.*

Renvoi : Les bulletins de nouvelles consacrés aux sports appartiennent à la catégorie 101. Les retransmissions d'événements sportifs appartiennent à la catégorie 390.

270 Variétés et informations

Description : Émissions composées principalement de numéros de différents genres (musique, chant, danse, monologue, sketches, etc.)⁵ et incluant secondairement des segments d'information sur des événements d'actualité.

Exemples : *Station-soleil, Beau et chaud, Ferland Nadeau en direct.*

299 Autres émissions

Description : Émissions combinant l'information et le divertissement qui ne correspondent à aucune des catégories présentées précédemment (*SOS Télé*) ou dont l'appartenance demeure indéterminée.

III. DIVERTISSEMENT

300 Dramatiques — Téléromans

Description : Émissions qui consistent à raconter une histoire soit imaginée de toutes pièces, soit inspirée par un fait ou une personne réelle, et ce grâce au dialogue et à l'action⁶, constituées d'un nombre élevé et souvent indéfini d'épisodes en continuité les uns avec les autres, dont la diffusion est habituellement quotidienne ou hebdomadaire et s'échelonne sur plusieurs mois ou plusieurs années consécutives⁷.

Exemples : *Virginie, Des Dames de cœur, Annie et ses hommes.*

301 Dramatiques — Comédies de situation

Description : Émissions qui consistent à raconter une histoire, généralement comique ou légère,

⁵ Définition (ou élément de définition) directement inspirée du CRTC (2002).

⁶ Définition (ou élément de définition) directement inspirée de Tremblay et Harvey (1991).

⁷ Définition (ou élément de définition) directement inspirée de Laurence (1978).

soit imaginée de toutes pièces, soit inspirée par un fait ou une personne réelle, et ce, grâce au dialogue et à l'action, constituées d'un nombre élevé et souvent indéfini d'épisodes autonomes mais mettant en scène le ou les mêmes personnages principaux, et dont la diffusion est habituellement hebdomadaire et s'échelonne sur plusieurs mois ou plusieurs années consécutives.

Exemples : *Quelle famille!*, *La petite vie*, *Histoires de filles*, *Caméra café*.

302 Dramatiques — Téléseries ou téléfilms

Description : Émissions qui consistent à raconter une histoire soit imaginée de toutes pièces, soit inspirée par un fait ou une personne réelle, et ce, grâce au dialogue et à l'action⁸, constituées d'un nombre prédéterminé et relativement restreint d'épisodes mettant en scène le ou les mêmes personnages principaux, et dont la diffusion est habituellement effectuée en une seule saison et sur une base hebdomadaire.

Exemples : *Lance et compte*, *Scoop*, *Le Négociateur*.

303 Dramatiques — Télé-théâtres

Description : Émissions mettant en scène un texte à forme dramatique pour la télévision et selon les techniques propres à ce médium et au théâtre, constituées d'un seul épisode⁹. Pièce de théâtre adaptée à la télévision.

Exemple : *Télé-Théâtre*.

304 Dramatiques — Séries de longue durée

Description : Émissions qui consistent à raconter, parfois avec des procédés cinématographiques, une histoire soit imaginée de toutes pièces, soit inspirée par un fait ou une personne réelle, et ce grâce au dialogue et à l'action, constituées d'un nombre élevé et souvent indéfini d'épisodes mettant en scène le ou les mêmes personnages principaux.

Exemples : *Dallas*, *Dynastie*, *Skippy le Kangourou*.

Renvoi : Les téléseries dont le nombre d'épisodes est prédéterminé et relativement restreint appartiennent à la catégorie 302.

305 Dramatiques — Autre type (précisez)

Description : Émissions qui consistent à raconter une histoire soit imaginée de toutes pièces, soit inspirée par un fait ou une personne réelle, et ce, grâce au dialogue et à l'action, qui ne s'adressent

⁸ Définition (ou élément de définition) directement inspirée de Tremblay et Harvey (1991).

⁹ Définition (ou élément de définition) directement inspirée de Laurence (1978).

pas spécifiquement aux jeunes ou ne relèvent pas des catégories 300 à 304¹⁰. Cela inclut les dramatiques thématiques, dont les personnages changent d'un épisode à l'autre.

Exemple : *Avec un grand A.*

Renvoi : Les courts et longs métrages appartiennent aux catégories 320 et 321. Les dramatiques destinées aux jeunes appartiennent à la catégorie 306.

306 Émissions divertissantes et dramatiques destinées aux jeunes

Description : Émissions axées sur le divertissement, destinées aux jeunes, généralement constituées d'un nombre élevé d'épisodes, pouvant constituer une série dramatique, ou encore une série d'émissions de divertissement suivant une formule comportant des segments de formes diverses (sketches, dessins animés, etc.).

Exemples : *Radisson, Bobino, Le Village de Nathalie.*

Renvoi : Les émissions de divertissement constituées exclusivement d'animations appartiennent à la catégorie 380.

307 Lectures et récits

Description : Émissions qui consistent à raconter une histoire soit imaginée de toutes pièces, soit inspirée par un fait ou une personne réelle, presque exclusivement par des procédés oraux, et qui ne s'adressent pas spécifiquement aux jeunes.

310 Télérealités

Description : Émissions qui consistent à construire une réalité génératrice de situations dramatiques, dont le degré de scénarisation est plus faible que les dramatiques, à laquelle participent réellement des individus selon des règles déterminées et qui fait souvent appel à la participation des téléspectateurs¹¹.

Exemples : *Star Académie, Loft Story, Occupation double.*

320 Courts métrages (spécifiez le titre du film, si possible)

Description : Productions cinématographiques de courte durée (ou créneaux de diffusion présentant de telles productions) qui consistent à raconter une histoire soit imaginée de toutes pièces, soit inspirée par un fait ou une personne réelle, et ce grâce au dialogue et à l'action. Chaque production est complète en soi.

Exemple : *Courts métrages québécois.*

¹⁰ Définition (ou élément de définition) directement inspirée de Tremblay et Harvey (1991).

¹¹ Définition correspondante à la télérealité de troisième génération définie par Dupont (2007).

321 Longs métrages (spécifiez le titre du film)

Description : Productions cinématographiques de longue durée (ou créneaux de diffusion présentant de telles productions) qui ont été normalement distribués dans les salles de cinéma¹². Chaque production est complète en soi.

Exemples : *Les Grands films, Cinéma maison, Ciné-lune.*

330 Show-business/vie des célébrités

Description : Émissions consistant à faire découvrir le monde du spectacle et/ou de ses artisans, souvent sous la forme d'entrevues ou de reportages.

Exemples : *Entrée des artistes, La Vie des gens riches et célèbres.*

Renvoi : Les émissions présentant des informations d'actualité sur le milieu du spectacle appartiennent à la catégorie 230.

340 Talk-shows

Description : Les talk-shows sont des émissions d'intérêt général composées d'entrevues avec des invités de différents milieux et qui peuvent présenter un ou quelques numéros artistiques.

Exemples : *Ad Lib, Bons baisers de France, Avis de recherche.*

Renvoi : Les émissions d'intérêt général composées principalement de chroniques appartiennent à la catégorie 200.

345 Variétés

Description : Les variétés sont des émissions composées principalement de numéros de différents genres (par exemple, de musique, de chant, de danse, de monologue, de sketches, etc.)¹³ dans lesquelles les entrevues sont moins prépondérantes que dans les talk-shows.

Exemples : *Le plaisir croît avec l'usage, Les démons du midi, Allo Boubou.*

Renvoi : Les émissions de variétés pour enfants sont également classées dans cette catégorie. *Le Broco-show*. Les émissions présentant un seul genre de numéro appartiennent à l'une ou l'autre des catégories comprises entre 370 et 374. Les émissions de variétés qui ont pour objectif de remettre des prix ou de lever des fonds appartiennent aux catégories 395 ou 396.

350 Jeux

Description : Émissions présentant des jeux d'adresse, des jeux de chance ou des jeux-

¹² Définition (ou élément de définition) directement inspirée de Laurence (1978).

¹³ Définition (ou élément de définition) directement inspirée du CRTC (2002).

questionnaires¹⁴.

Exemples : *Tous pour un, l'Union fait la force.*

Renvoi : Les jeux destinés spécifiquement aux enfants et ayant une visée éducative appartiennent à la catégorie 400. Les émissions ludiques dont les participants sont des artistes ou des personnalités connues appartiennent à d'autres catégories (ex. : *Piment fort, La Fureur*) selon la nature de leur contenu.

351 Jeux de loterie

Description : Émissions présentant des jeux, généralement des jeux de chance, s'inscrivant dans le cadre d'une loterie.

Exemples : *La Poule aux œufs d'or* (dans sa version contemporaine), *Chasse aux trésors.*

360 Vidéoclips

Description : Émissions composées principalement de vidéoclips¹⁵.

Exemples : *Top musique, Le décompte Vidéo Star.*

370 Émissions artistiques — Général

Description : Émissions ou créneaux de diffusion présentant des spectacles ou des numéros de disciplines variées.

Exemples : *Music Hall, Les Beaux dimanches.*

371 Émissions artistiques — Musique

Description : Émissions ou créneaux de diffusion présentant des spectacles ou des numéros musicaux, avec ou sans interprétation chantée.

Exemples : *L'Heure du concert, Music-hall des jeunes.*

372 Émissions artistiques — Danse

Description : Émissions ou créneaux de diffusion présentant des spectacles ou des numéros de danse.

Exemples : *Le Match des étoiles, La fièvre de la danse.*

373 Émissions artistiques — Autre spécialité (précisez)

¹⁴ Définition (ou élément de définition) directement inspirée du CRTC (2002).

¹⁵ Définition (ou élément de définition) directement inspirée du CRTC (2002).

Description : Émissions ou créneaux de diffusion présentant des spectacles ou des numéros d'une discipline autre que celles spécifiées dans les catégories 371 à 372.

Description : *Cirque du Soleil sans filet, La magie de Criss Angel.*

379 Émissions humoristiques

Description : Émissions ou créneaux de diffusion présentant, sous diverses formes (autres que dramatiques), un contenu humoristique.

Exemples : *Juste pour rire, Les Insolences d'une caméra, Piment fort.*

Renvoi : Les dramatiques comiques appartiennent 300 à 305. Les émissions humoristiques liées à l'actualité appartiennent à la catégorie 250.

380 Émissions d'animation divertissantes

Description : Émissions de dessins animés ou d'autres techniques d'animation de courte durée, axées principalement sur le divertissement, dont une série d'épisodes est habituellement diffusée de façon régulière.

Exemples : *Les Pierrafeu, Les Schtroumpfs, Les 101 dalmatiens.*

Renvoi : Les longs métrages d'animation appartiennent à la catégorie 321. Les émissions d'animation à visée éducative appartiennent à la catégorie 402.

390 Événements sportifs

Description : Diffusion, en direct ou en différé, d'un événement sportif qui se déroule, le plus souvent, devant un public¹⁶. Ces émissions peuvent inclure des segments de formes diverses – reportages, discussions – abordant des sujets relatifs au monde du sport, mais la diffusion d'un événement demeure le principal mobile de ces émissions.

Exemples : *La Soirée du hockey, Football, Télé-quilles.*

Renvoi : Les émissions qui précèdent ou qui suivent la diffusion d'un événement sportif et qui sont distinguées comme telles dans la programmation appartiennent à la catégorie 260.

395 Galas

Description : Émissions, souvent de variétés, pendant lesquelles des prix sont décernés.

396 Téléthons

¹⁶ Définition (ou élément de définition) directement inspirée de de la Garde et Paré (1991).

Description : Émissions, souvent de variétés, dont l'objectif consiste à recueillir des fonds.

399 Autres émissions

Description : Émissions de divertissement qui ne correspondent à aucune des catégories présentées précédemment ou dont l'appartenance demeure indéterminée.

Exemples : *Le Défilé du Père Noël, À couper le souffle, Scrap métal.*

IV. DIVERTISSEMENT ET ÉDUCATION

400 Jeux pour jeunes

Description : Émissions présentant des jeux d'adresse, des jeux de chance ou des jeux-questionnaires destinés aux jeunes et ayant une visée éducative.

Description : *Mais où se cache Carmen Sandiego?, Génies en herbe.*

401 Fictions ou dramatiques éducatives pour jeunes

Description : Émissions de fiction, généralement constituées d'un nombre élevé d'épisodes, pouvant inclure des segments de formes diverses (sketches, dessins animés, etc.), destinées aux jeunes et ayant une visée éducative.

Exemples : *Passe-Partout, Cornemuse, Ramdam.*

Renvoi : Les fictions ou dramatiques à visée éducative, destinées aux jeunes et présentées sous la forme d'animations appartiennent à la catégorie 402.

402 Émissions d'animation éducatives

Description : Films ou bloc de films de dessins animés ou d'autres techniques d'animation, de courte durée, à visée éducative, dont une série d'épisodes est habituellement diffusée de façon régulière.

Exemples : *Il était une fois... les Amériques, Dora l'exploratrice.*

403 Magazines éducatifs pour jeunes

Description : Émissions de type magazine, destinées aux jeunes et ayant une visée éducative, au cours desquelles on aborde une foule de sujets et pouvant inclure des segments de formes diverses (reportages, entrevues, sketches).

Exemples : *Le Club des 100 watts, Les débrouillards.*

Renvoi : Les émissions de variétés pour enfants sont classées dans la catégorie 345. Une émission de ce type peut faire appel à la fiction, mais quand la fiction est une composante dominante de la formule de l'émission, on la classe dans la catégorie 401.

409 Émissions de transitions pour enfants

Description : Émissions de courte durée, souvent fragmentée en segments discontinus, qui introduisent les téléspectateurs à une émission pour enfants.

Exemples : *Samedi jeunes, En transit.*

410 Magazines culturels — Général

Description : Émissions qui renseignent sur des sujets liés à la culture et couvrant plusieurs types de productions culturelles, pouvant inclure des segments de formes diverses (reportages, entrevues, débats).

Exemples : *La Bande des six, Ruée vers l'art.*

Renvoi : Les magazines consacrés à un type de productions culturelles appartiennent aux catégories 411 à 414. Les émissions qui présentent des performances artistiques appartiennent aux catégories 370 à 374.

411 Magazines culturels — Littérature

Description : Émissions qui renseignent sur des sujets liés à la littérature, pouvant inclure des segments de formes diverses (reportages, entrevues, débats).

Exemples : *Sous la couverture, Cent titres.*

412 Magazines culturels — Musique

Description : Émissions qui renseignent sur des sujets liés à la musique, pouvant inclure des segments de formes diverses (reportages, entrevues, débats).

Exemples : *Faites vos gammes, Le coin du disque.*

413 Magazines culturels — Cinéma

Description : Émissions qui renseignent sur des sujets liés au cinéma, pouvant inclure des segments de formes diverses (reportages, entrevues, débats).

Exemples : *Box-Office, Écran libre.*

419 Magazines culturels — Autre spécialité (précisez)

Description : Émissions qui renseignent sur des sujets liés à un type de productions culturelles qui n'est pas visé par les catégories 411 à 413, pouvant inclure des segments de formes diverses (reportages, entrevues, débats).

Exemples : *Fous de la pub, Histoire de musée.*

420 Magazines de service — Général

Description : Émissions qui fournissent des renseignements pratiques sur des sujets diversifiés.

Exemples : *Samedi-Magazine, Grosse journée.*

L'aspect divertissant peut parfois être plus présent, avec quelques performances artistiques.

Exemple : *Y a plein de soleil.*

Renvoi : Les magazines visant un sujet spécifique appartiennent aux catégories 422 à 428.

421 Magazines de service — Général — Féminins

Description : Émissions qui fournissent des renseignements pratiques sur des sujets diversifiés et visant un auditoire féminin.

Exemples : *Votre amie Suzanne, Les Saisons de Clodine.*

422 Magazines de service — Cuisine

Description : Émissions qui fournissent des renseignements pratiques sur la cuisine.

Exemples : *Bon appétit, Curieux Bégin, À la Di Stasio.*

423 Magazines de service — Décoration et bricolage

Description : Émissions qui fournissent des renseignements pratiques sur la décoration et/ou le bricolage, et tout ce qui concerne le domaine domiciliaire.

Exemples : *Habitation, Complètement marteau.*

424 Magazines de service — Jardinage

Description : Émissions qui fournissent des renseignements pratiques sur le jardinage et/ou l'horticulture.

Exemples : *Des jardins d'aujourd'hui, Fleurs et jardins.*

425 Magazines de service — Automobile

Description : Émissions qui fournissent des renseignements pratiques sur les automobiles.

Exemples : *Auto Stop, Automag.*

426 Magazines de service — Consommation et finances personnelles

Description : Émissions qui fournissent des renseignements pratiques sur la consommation et/ou les finances personnelles.

Exemples : *Consommateurs avertis, Questions d'argent, Les 400 coûts.*

427 Magazines de service — Informatique et technologies

Description : Émissions qui fournissent des renseignements pratiques sur l'informatique et les nouvelles technologies d'information et de communication.

Exemples : *Branché, Science et technologie.*

429 Magazines de service — Autre spécialité (précisez)

Description : Émissions qui fournissent des renseignements pratiques sur un sujet qui n'est pas visé par les catégories 422 à 427.

Exemples : *Pas si bête que ça!,* sur les animaux domestiques ou *La poudre d'escampette* sur les voyages et le tourisme.

430 Discussion

Description : Émissions de discussion sur des sujets humains.

Exemples : *Claire Lamarche, Parler pour parler.*

499 Autres émissions

Description : Émissions combinant le divertissement et l'éducation qui ne correspondent à aucune des catégories présentées précédemment ou dont l'appartenance demeure indéterminée, notamment parce qu'elles combinent différentes catégories.

Exemple : *Pour le plaisir,* qui associe le talk-show, le magazine de service, l'information légère et les performances musicales.

V. ÉDUCATION

500 Documentaires généraux

Description : Œuvres — ou créneaux de diffusion pour des œuvres — originales, autres que de

fiction, conçues principalement pour informer, mais qui peuvent aussi instruire et divertir, donnant une analyse critique approfondie d'un sujet ou d'une opinion¹⁷.

Exemples : *Zone doc, National Geographic, Les Grands documentaires.*

510 Éducation populaire et scientifique

Description : Émissions conçues principalement pour instruire l'auditoire sur un type particulier de sujets d'intérêt général.

Exemples : *Découvertes, Comment dites-vous?, Le code Chastenay, Planète bleue.*

520 Formation à distance (cours télévisés)

Description : Cours données à distance auxquels les téléspectateurs peuvent s'inscrire pour être évalués. Cette catégorie inclut les émissions qui peuvent être utilisées par les professeurs comme soutien pédagogique en classe¹⁸.

Exemples : *Le Marché aux images, L'École chez vous, Télévision scolaire.*

530 Religion

Description : Émissions de formes diverses (messes, prédications, entrevues...) consacrées à l'éducation spirituelle des téléspectateurs.

Exemples : *Le Jour du Seigneur, L'Évangile en papier, Évangélisation 2000.*

Renvoi : Les émissions d'information sur des sujets religieux appartiennent à la catégorie 115.

540 Conditionnement physique

Description : Émissions présentant des exercices physiques que le téléspectateur peut exécuter au moment de les visionner

Exemples : *À votre rythme, Aéroforme, En mouvement.*

550 Informations juridiques

Description : Émissions conçues principalement pour instruire l'auditoire sur leurs droits et leurs responsabilités (le plus souvent) civils.

Exemples : *La Cour en direct, Justice pour tous.*

599 Autres émissions

¹⁷ Définition (ou élément de définition) directement inspirée du CRTC (2002).

¹⁸ Définition (ou élément de définition) directement inspirée de de la Garde et Paré (1991).

Description : Émissions d'éducation qui ne correspondent à aucune des catégories présentées précédemment ou dont l'appartenance demeure indéterminée.

VI. INFORMATION ET PUBLICITÉ

600 Émissions politiques

Description : Émissions mises à la disposition des partis ou des institutions politiques¹⁹.

Exemples : *Monsieur le maire, La politique provinciale, La Période des questions.*

610 Émissions syndicales

Description : Émissions mises à la disposition de groupes syndicaux.

Exemples : *CSN : cinq temps, Ils sont 33 000 à votre service.*

VII. PUBLICITÉ

700 Informations sur les programmes à l'antenne

Description : Émissions qui renseignent sur la grille des programmes et/ou promeuvent les émissions de la chaîne.

Exemples : *Bienvenue CFTM, Aujourd'hui à CBFT.*

710 Infopublicités/téléachats

Description : Émissions qui combinent de l'information et/ou du divertissement avec la vente ou la promotion de biens ou de services et qui forment un tout insécable²⁰.

Exemples : *La Boutique TVA, Tel que vu à la télé.*

VIII. AUTRES

¹⁹ Définition (ou élément de définition) directement inspirée de Tremblay et Harvey (1991).

²⁰ Définition (ou élément de définition) directement inspirée du CRTC (2002).

900 Intermèdes

Description : Émissions ne dépassant jamais 30 minutes et qui visent à combler le temps d'antenne entre la présentation de deux émissions principales.

910 Musique

Description : Diffusion de musique, généralement jumelée à des images fixes, en attendant la reprise de la programmation régulière.

Exemple : *Mire et musique.*

995 Informations insuffisantes pour classer le programme (spécifiez si possible)

Renvoi : Émissions pour lesquelles nous n'avons pas suffisamment d'information pour effectuer un classement parmi les catégories présentées précédemment. Les intitulés « À communiquer » appartiennent à cette catégorie.

996 Programmes jeunesse indéterminés

Description : Programmes destinés aux jeunes pour lesquels nous ne possédons pas suffisamment d'information pour en préciser la catégorie.

999 Autres programmes (spécifiez)

Description : Émissions qui ne correspondent à aucune des catégories présentées précédemment.

Exemple : *Méditation transcendante.*

Références bibliographiques

CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) 2011. *Catégories d'émissions de télévision*. En ligne : <http://www.crtc.gc.ca/canrec/fra/tvcat.htm> . Page mise à jour le 12-04-2011, consultée le 26-02-2016.

De la Garde, Roger et Denise Paré, 1991. « La télévision : l'offre d'une programmation ou la programmation d'une demande ». *Communication* 12(1), pp. 100-148.

Dupont, Luc, 2007. « Vingt-cinq ans de télé réalité : quand la réalité dépasse la fiction ». *Ethnologies* 29 (1-2), p. 267-283.

Jost, François, 1997. « La promesse des genres ». *Réseaux* 15 :81, pp. 11-31

Jost, François, 1999. *Introduction à l'analyse de la télévision*. Paris : Ellipses Éditions marketing

Laurence, Gérard, 1978. *Histoire des programmes de télévision : essai méthodique appliqué aux cinq premières années de CBFT-Montréal, 1952-1957*. Université Laval, thèse en histoire.

Tremblay, Gaëtan et Roch Harvey, 1991. « Évolution des stratégies de programmation des radiodiffuseurs conventionnels ». *Communication* 12(2), pp. 53-80.